



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2016

Personne absente excusée : Mme Sandrine DUMONT, pouvoir à Mme Béatrice LETOURNEAU

### I - AFFAIRES COMMUNES AVEC LE C.C.A.S.

. **Ouverture de la pêche au plan d'eau** : L'ouverture de la pêche à la truite sur l'étang communal aura lieu le samedi 19 mars 2016 à 08h00 et se déroulera comme les années précédentes. 90 kgs de truites, 30 kg de brochets et 140 kg de gardons seront réintroduits.

La vente des cartes de pêche aura lieu cette année en mairie les samedis 13/02/2016 et 20/02/2016 de 10h à 12h (bureau des adjoints) et ensuite sur rendez-vous. Les tarifs demeurent inchangés.

. **Distribution des brioches** : La distribution des brioches interviendra le samedi 30 avril 2016.

. **Repas des Anciens** : Il aura lieu le samedi 08/10/2016 ; l'équipe organisatrice a été mise en place.

### II – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE REUNION DU 10/12/2015

Le compte-rendu de réunion du Conseil Municipal en date du 10/12/2015 est approuvé à l'unanimité.

### III - DELIBERATIONS

1) **Contrat CUI** : Le Contrat Unique d'Insertion d'encadrement en maternelle a été renouvelé pour 6 mois, jusqu'au 31/08/2016, permettant de couvrir la deuxième période de l'année scolaire.

2) **Frais de scolarité** : Des frais de scolarité liés à des dérogations sont réglés pour un montant de 624 euros à la ville de Chalon sur Saône et de 156 € à la commune de St Marcel.

### IV – COMPTES-RENDUS DE REUNIONS :

1) **Communauté de communes** : Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables a été présenté pour avis au conseil communautaire par le prestataire chargé du dossier au Syndicat mixte du Pays de la Bresse Bourguignonne. Des ajustements sont à l'étude.

La validation définitive des documents préalables au lancement de la consultation des cabinets d'étude est imminente ; la procédure de consultation est prévue pour février.

2) **Commission Cimetière** : L'informatisation des données est en cours, le recensement des tombes à relever également, tout comme la révision du règlement intérieur du cimetière. Des devis sont attendus pour l'amélioration de l'accès au cimetière.

3) **Commission Bâtiments** : En attendant l'élaboration du budget investissements, la commission donne son aval pour passer commande de jeux extérieurs d'école, si les promotions en cours ce début d'année sont intéressantes, dont la somme sera à valoir sur le budget investissement à venir.

### V – INFORMATIONS DIVERSES :

1) **Accueil des nouveaux arrivants** : La date est fixée cette année au vendredi 1<sup>er</sup> avril 2016, et cette soirée se déroulera selon les modalités habituelles.

2) **Personnel communal** : Une modification de contrat et un recrutement temporaire « à fin de tâche » ont été opérés afin d'assurer la continuité de service suite à l'absence de 3 agents.

3) **Appel d'offres** : La commune sera cette année concernée par l'échéance de deux renouvellements d'appel d'offres, celui des transports scolaires et celui de la restauration scolaire. La procédure se déroulera ce printemps.

4) **JSAC** : Un point a été fait sur les équipements et infrastructures du stade de la commune, ainsi que sur les évolutions réglementaires.

# **I N F O S**

## **MANIFESTATIONS A VENIR**

- **Dimanche 07 février 2016** : Concert de la Fanfare l'Espérance  
à la salle polyvalente à 15h00. Entrée libre.
- **Dimanche 21 février 2016** : Repas dansant UNC.

## **VENTE DES CARTES DE PECHE 2016 ETANG COMMUNAL**

**En mairie, de 10h00 à 12h00,  
Samedi 13 février 2016 et samedi 20 février 2016.**

## **RECENSEMENT MILITAIRE**

Tous les jeunes français et françaises nés en 2000 sont tenus de se faire recenser en Mairie de leur domicile et ce, entre la date anniversaire de leur 16 ans et les trois mois qui suivent.

Se munir d'une pièce d'identité et du livret de famille des parents.  
Une attestation de recensement leur sera délivrée.

## **FERMETURE SECRETARIAT DE MAIRIE**

**Le secrétariat de mairie sera fermé  
du jeudi 04 février 2016 (après-midi) au lundi 08 février 2016 inclus.**  
En cas d'urgence, s'adresser à M. le Maire ou à l'un(e) de ses adjoint(e)s.